

Article 1.

1.1 Les présentes règles de participation s'appliquent à l'émission par la Loterie Nationale de la loterie à billets instantanés électroniques, appelée "10 X THE CASH" et portant le numéro de jeu 998862001. Les billets instantanés électroniques sont vendus exclusivement par l'intermédiaire du site Internet de la Loterie Nationale et conformément aux dispositions des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

1.2 Le "10 X THE CASH" est une forme de loterie à billets instantanés électroniques.

1.3 Le prix de vente du billet instantané électronique "10 X THE CASH" est fixé à 2 €.

Article 2. Description du jeu

2.1 Le joueur valide sa mise de 2 € en cliquant sur la case « ACHETER JEU : 2 € ». La mise est débitée sur les disponibilités telles que définies à l'Article 2 des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

2.2 Le billet instantané électronique est représenté à l'écran par une zone reproduisant vingt-deux symboles de jeu disposés à un endroit variable, à savoir : deux numéros sous « NUMEROS GAGNANTS », dix numéros et/ou symboles et dix montants d'argent en Euros sous « VOS NUMEROS ».

Si le numéro découvert sous « NUMEROS GAGNANTS » est identique à un des numéros découverts sous « VOS NUMEROS », alors le joueur gagne une fois le montant d'argent en Euros correspondant qui est inscrit en-dessous du numéro qui est identique au numéro gagnant.

Si sous « VOS NUMÉROS », vous découvrez le symbole **2x**, alors vous gagnez deux fois le gain correspondant, inscrit en-dessous du symbole **2x**.

Si sous « VOS NUMÉROS », vous découvrez le symbole **5x**, alors vous gagnez cinq fois le gain correspondant, inscrit en-dessous du symbole **5x**.

Si sous « VOS NUMÉROS », vous découvrez le symbole **10x**, alors vous gagnez dix fois le gain correspondant, inscrit en-dessous du symbole **10x**.

2.3 Les symboles de jeu qui peuvent apparaître dans la zone à gratter, sont les suivants :

• 26 numéros (11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36) :

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
ONZE	DOUZE	TRZE	QTRZE	QUINZ	SEIZE	DSEPT	DHUIT	DNEUF	VINGT
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
VGTUN	VDEUX	VTTRS	VQTRE	VCINQ	VSIX	VSEPT	VHUIT	VNEUF	TRNTE
31	32	33	34	35	36				
TRTUN	TDEUX	TTRS	TQTRE	TCINQ	TSIX				

• 3 symboles (2X, 5X, 10X) :

2x 5x 10x

- 8 montants d'argent en Euros (2, 5, 10, 15, 20, 50, 100, 10.000).



2.4 Lorsque le joueur fait le choix de jouer, « celui-ci doit cliquer au moyen de sa souris d'ordinateur ou appuyer sur son écran tactile sur la zone à gratter ».

2.5 Si le joueur découvre les symboles gagnants suivant les modalités décrites dans l'Article 2. des présentes règles de participation, l'unité de jeu est gagnante. La nature du lot gagné s'affiche automatiquement à l'écran.

Article 3. Mécanique du jeu

3.1 Seules les données enregistrées informatiquement sur le système central utilisé par la Loterie Nationale font foi. En cas de contestation entre le joueur et la Loterie Nationale portant sur une divergence entre les informations mentionnées sur l'écran du joueur ayant acheté un billet instantané électronique par Internet et celles enregistrées informatiquement par la Loterie Nationale, seules ces dernières informations font foi. Les informations mentionnées sur l'écran du joueur ou celles figurant sur une copie à l'écran tirée sur papier sont purement informatives et ne peuvent prévaloir sur les dispositions des présentes règles de participation.

3.2 Les gains pour chaque lot gagnant sont déterminés par le Tableau 1 en annexe.

Article 4. Paiement des gains

4.1 Les gains ne sont payables que conformément aux dispositions des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

Article 5. Publication des règles de participation

5.1 Les présentes règles de participation sont disponibles sur le site www.loterie.lu.

Leudelange, le 14/03/2023.

LOTIERIE NATIONALE

Léon LOSCH
Directeur

TABLEAU 1

Lots	Combinaisons	Nombre de lots sur 800.000 billets	1 chance sur...(approximative)
10.000 €		4	200.000,00
100 €	10 € x 10	32	25.000,00
100 €	20 € x 5	16	50.000,00
100 €	50 € x 2	16	50.000,00
100 €		16	50.000,00
50 €	5 € + 5 € + 5 € + 10 € + 10 € + 15 €	320	2.500,00
50 €	5 € x 10	320	2.500,00
50 €	10 € x 5	320	2.500,00
50 €		320	2.500,00
20 €	5 € + 5 € + 10 €	600	1.333,33
20 €	5 € + 15 €	600	1.333,33
20 €	2 € x 10	600	1.333,33
20 €	10 € x 2	600	1.333,33
20 €		600	1.333,33
15 €	5 € + 10 €	2.200	363,64
15 €	5 € x 2 + 5 €	2.400	333,33
15 €		2.200	363,64
10 €		10.000	80,00
10 €	5 € x 2	10.000	80,00
5€		50.000	16,00
2€		118.000	6,78
Non gagnants		600.836	1,33